

**EXTRAIT DU
REGISTRE**

**DEPARTEMENT
NORD**

**ARRONDISSEMENT
AVESNES**

**COMMUNE
DE
RUESNES**

OBJET :

Modalités de publication
des actes pris par les
communes de moins de
3500 habitants

Convocation du
24 mai 2023

Nombre de Conseillers : 11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conformément à l'article L.
121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la présente
séance a été affiché à la
porte de la Mairie, le 3 juin
2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES**

SEANCE DU 3 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 3 juin à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte — LEPEZ Lucie – SARACINO Justine - SCHMIDT Nicolas - SERPILLON Irénée

Absents : FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par délibération en date du 4 juin 2022 la commune a choisi, les modalités de publicité des actes par affichage sur le panneau extérieur à la mairie.

Considérant la création d'un site internet de la commune, le maire propose au conseil municipal de choisir la publicité par publication sous forme électronique sur le site de la commune à compter du 3 juin 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE à l'unanimité D'ADOPTER la proposition du maire qui sera
appliquée à compter du 3 juin 2023.

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 3 juin 2023

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 3 juin 2023
- De la publication le 3 juin 2023



**EXTRAIT DU
REGISTRE**

**DEPARTEMENT
NORD**

**ARRONDISSEMENT
AVESNES**

**COMMUNE
DE
RUESNES**

OBJET :

Demande de subvention –
Fonds de concours du
Syndicat d'Électricité de
l'arrondissement d'Avesnes

Convocation du
24 mai 2023

Nombre de Conseillers :
11

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 2

Conformément à l'article
L. 121-17 du code des
communes, un extrait du
procès-verbal de la
présente séance a été
affiché à la porte de la
Mairie, le 3 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RUESNES**

SEANCE DU 3 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le 3 juin à 9h30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude BLOMME, Maire.

Présents :

BLOMME Claude – BROQUET Magali - DUPIRE Annick - FEDERBE Patrick - FINET Brigitte — LEPEZ Lucie – SARACINO Justine - SCHMIDT Nicolas - SERPILLON Irénée

Absents : FORTUNATO Guillaume - LAIGLE Jean-Louis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de bénéficier d'une aide financière du Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention pour l'isolation des combles de la Mairie afin de réduire la consommation énergétique.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet
- Sollicite une subvention de 4 471,66 (Report 2021 : 2296,73 € + taxe reversée 2022 : 2174,93 €)
- Le complément de financement sera assuré par les fonds propres de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après débat, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du Maire.

Le Maire de Ruesnes,
Claude BLOMME.

Fait et délibéré le 3 juin 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le 3 juin 2023
- De la publication le 3 juin 2023

